

Education

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [8-9]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Au Conseil communal de Lausanne : deux motions sur l'emploi des femmes

La politique de l'Administration communale lausannoise en matière d'emploi (eu égard plus particulièrement à l'égalité des sexes), et le travail à temps partiel dans cette administration : tels étaient les thèmes de deux motions déposées par une conseillère communale lausannoise, Mme Gabrielle Lomazzi (PDC) et au sujet desquelles le législatif de la capitale vaudoise s'est prononcé dans une séance du mois de juin.

En adoptant les rapports des commissions chargées d'examiner les préavis relatifs à ces deux motions, les élus lausannois ont montré qu'ils n'étaient pas insensibles à la préoccupation fondamentale de la motionnaire : faciliter l'accès des femmes aux postes de la fonction publique dans la commune, au moyen, d'une part, de l'abandon de toute pratique discriminatoire au niveau de l'embauche, d'autre part, d'un élargissement des possibilités de travailler à temps partiel. Le tout est de savoir si, à l'avenir, on dépassera le stade des simples déclarations d'intention.

Pour ce qui est de la première motion, il s'agissait principalement, pour Mme Lomazzi, de dénoncer l'habitude consistant à préciser le sexe du candidat (de la candidate) dans les offres d'emploi émanant de la commune. D'après un dossier d'annonces établi par le groupe de Lausanne de l'ADF, cette habitude, outre qu'elle est inacceptable dans son principe, contribue à renforcer les stéréotypes professionnels, alors même qu'un certain nombre de femmes peuvent désormais se prévaloir de formations traditionnellement masculines.

Fallait-il suivre l'exemple de la Confédération, en précisant à chaque fois que « tous les emplois sont ouverts par principe aux deux sexes » ? A cette formule, jugée trop lourde pour les annonces dans la presse, la Municipalité préfère celle consistant à mentionner le féminin de la profession quand il existe. On peut naturellement se demander si cette demi-mesure suffira à contrebalancer les préjugés qui restent bien ancrés dans l'esprit de certains chefs de service. Mais il est vrai aussi que ceux-ci resteraient en définitive libres de leur choix même si l'on adoptait la solution plus radicale de la mention obligatoire. Et, comme le dit le rapport, « si un chef de service est misogyne, personne n'y pourra rien ».

Or, la misogynie, surtout en matière d'emploi, reste encore une denrée fort répandue. Les rédacteurs du préavis relatif à cette motion ne nous contrediront pas, eux qui écrivaient sans ciller, au sujet de l'engagement de deux hommes à des postes offerts récemment par l'administration : « en l'espèce, aucune candidate offrant des qualités au moins égales à celles des personnes nommées ne s'était présentée »...

Pour ce qui est de la deuxième motion, le rapport de la commission faisait état de l'attitude favorable de la Municipalité à l'égard du travail à temps partiel « dans la mesure où

l'organisation et la nature du travail s'y prêtent ». Si la demande de postes de travail à temps partiel s'avère être faible parmi les chômeurs lausannois, c'est bien évidemment là une conséquence de la loi sur l'assurance-chômage, qui impose l'obligation de chercher à travailler à plein temps.

D'autre part, le syndic de Lausanne, M. Paul René Martin, a précisé, en réponse à une question, que la commune reconnaît le statut de fonctionnaire, avec les avantages qu'il comporte, seulement à ceux de ses employés qui travaillent au moins à 75 %. Voilà qui ne saurait manquer d'exercer un effet négatif sur la multiplication des postes à mi-temps. Autre problème soulevé par le syndic : en ces temps difficiles sur le marché de l'emploi, ne faut-il pas avant tout garantir des postes à plein temps aux personnes qui doivent nourrir leur famille ? Comme on le voit, il y a là tout un nœud de questions que la bonne volonté manifestée par les autorités lausannoises ne suffira pas à résoudre. — (sl)

Quatre ans noir sur blanc (JU)

Le BCF a trié les idées jaillies de ses premières assises publiques tenues en mars à Porrentruy. Pour publier un programme de législature 1983-1986 (paru dans le bulletin « Inform'elles » N° 5 d'août 1983). Têtes de chapitres : l'enseignement, la formation professionnelle, la famille, la politique, les services du BCF. Objectifs et moyens sont recensés. Il s'agit d'étudier, de favoriser, de définir, de promouvoir, de développer. Et de créer. A ce chapitre, précisément, le BCF envisage l'ouverture d'un centre de consultations en matière de planning familial, d'informations en cas de grossesse, de consultations conjugales et d'éducation sexuelle. Le BCF élaborera également la loi sur l'assurance-maternité et tentera d'obtenir l'égalisation des cotisations des hommes et des femmes aux assurances maladie et accident.

C'est un objectif parmi cent. « Existe-t-il projet plus fou que de vouloir changer les mentalités ? », demande la responsable du BCF, Marie-Joséphine Lachat, qui continue de trouver ce projet exaltant. (b)

Education

Une brochure (GE)

Une petite brochure intitulée « Egalité fille garçon » a été réalisée à partir de travaux de recherche menés dans des classes de 1re primaire et de 2e primaire (enfants de 6 à 8 ans) à Genève. Elle contient les réflexions, les découvertes et les questions que les enfants se posent au sujet des différences de comportement entre les filles et les garçons.

Cette brochure s'adresse en priorité aux enfants, car elle leur propose des travaux pratiques (bricolages, découpages, recherches de situations, etc.) ainsi qu'une liste de livres sur le sujet.

Elle est en vente à l'adresse suivante : Groupe genevois école moderne (GGEM), case postale 38, 1213 Petit-Lancy Genève.

Prix : Fr. 1,50 + port (payable à la réception).

Les ouvrages de demain (BE)

Il était une fois la leçon d'ouvrages. Les petites filles y apprenaient à coudre, à raccommoder, à tricoter, à broder. Elles finissaient l'année scolaire avec deux objets qu'elles avaient confectionnés, et avec un sage classeur consignait les techniques apprises. Tandis que, de leur côté, les petits garçons allaient en classe de travaux manuels, de géométrie descriptive ou de latin.

Trop tôt encore pour mettre tout cela à l'imparfait. Mais, dans les écoles du Jura bernois et de Bienne romande, quelque chose change. Les ouvrages deviennent « travaux à

BIBLIO-PRIM



Editeur responsable: Groupe Genevois de l'Ecole Moderne - GGEM
Case postale 18 - CH-1213 Petit-Lancy/Genève

(21)

l'aiguille » (TA), on prévoit de les ouvrir aux garçons comme on ouvrira aux filles la classe de travaux manuels (TM), en laissant aux écoliers le choix entre l'une et l'autre branche. Et, surtout, on rénove de fond en comble le plan d'études.

Dans les ouvrages de l'avenir, l'objet ne sera plus un but en soi, mais un moyen, pour explorer puis exprimer la créativité, l'émotion, la fantaisie, l'intuition. les relations sociales même. Réflexion et recherche d'abord,

D'un canton à l'autre

réalisation ensuite, à travers une ou plusieurs techniques. Bien penser avant de faire, voilà l'option.

Pour l'heure, les enseignantes se recyclent. On leur demandera d'appliquer ce qu'elles apprennent en 1984 peut-être déjà, ou en 1988 peut-être seulement. La décision appartient à la DIP. En attendant, ce qui est sûr, c'est qu'une nouvelle grille horaire entrera en vigueur l'an prochain, et qu'elle réserve aux TA deux heures hebdomadaires au lieu des 3 actuelles.

Quant aux ouvrages de demain, on peut s'en faire une idée aujourd'hui. En visitant l'exposition ouverte du 16 au 25 septembre à l'Ecole Professionnelle de Bienne, où seront présentés les travaux réalisés « en expérimentation » dans des classes de 5ème et de 6ème années. (b)

Travaux manuels et travaux à l'aiguille : La Chaux-de-Fonds se lance !

Ce printemps, suite à un recours déposé par des parents — avec l'appui du Comité pour l'égalité des droits entre hommes et femmes et la VPOD — le Tribunal administratif a reconnu qu'on ne peut obliger une fille à suivre l'enseignement ménager et, peu après, le Grand Conseil abrogeait la désuète « loi sur l'enseignement ménager ».

Dans ce sillage, la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds a décidé de tenter une expérience de travaux manuels et de travaux à l'aiguille mixtes, dès la rentrée.

Ainsi, filles et garçons de 3e primaire et de 1re secondaire suivent ensemble, depuis le mois d'août, les cours de travaux manuels et de travaux à l'aiguille. C'est une première dans le canton. On prévoit d'étendre ces mesures aux autres niveaux dans les années qui viennent, et le nouveau programme devrait être généralisé dans toutes les écoles neuchâteloises en 1984-1985.

Pour l'heure, d'autres écoles essaieront la mixité en ce qui concerne l'enseignement ménager seulement, et les résultats de ces diverses expériences serviront à la généralisation des programmes dans le canton.

Le doublement des effectifs entraînera une diminution de moitié du nombre d'heures consacrés aux travaux manuels ou à l'aiguille. Le choix des matières enseignées doit donc être fait très judicieusement. L'accent sera mis d'abord sur l'acquisition des techniques particulières et sur la personnalisation des travaux, la belle part étant laissée à l'imagination.

Par exemple, les 1re classique et scientifique auront des cours sur la technique du bois, alors que les sections modernes et préprofessionnelles — avec leurs quatre ans de travaux manuels — profiteront d'un cours de céramique. (alg)

Associations

A l'ADF des Montagnes neuchâteloises : 14 juin 1981 - 14 juin 1983



Heidi Deneys.

Pour marquer le deuxième anniversaire de la votation constitutionnelle sur l'égalité des sexes, la section des Montagnes neuchâteloises de l'ADF avait invité Mme Heidi Deneys, conseillère nationale, à relever les changements survenus en deux ans en ce qui concerne l'égalité des droits et à parler du nouveau droit du mariage, au moment même où le Conseil national, en juin, venait d'y consacrer une semaine de ses débats.

Mme Deneys, après avoir situé le problème dans sa perspective historique et dans l'évolution de la procédure parlementaire en cours (le projet voté en juin par le Conseil national n'a rien de définitif : il doit encore passer devant le Conseil des Etats et, en cas de référendum, il y aura votation populaire) en a éclairci les aspects juridiques, notamment les trois chapitres touchés, effets généraux du mariage, régime matrimonial et droit successoral du conjoint survivant.

Avec beaucoup de pertinence, la conseillère nationale a fait remarquer que si le projet, quoique très modéré, fait preuve cependant de quelque hardiesse et propose des réformes intéressantes, on le doit, certes, à la volonté populaire exprimée le 14 juin 1981, mais aussi à une interprétation correcte de ses auteurs en ce qui concerne l'évolution des mœurs, considérable, depuis la Seconde Guerre mondiale.

La discussion qui a suivi l'exposé a permis de constater — outre le brio avec lequel la conseillère nationale neuchâteloise maîtrise les dossiers politiques en cours — que les auditrices se montrent davantage intéressées, au travers de leurs questions, par l'aspect économique et financier que présente l'administration d'un ménage que par les normes juridiques de droit civil

qui en règlementent le fonctionnement. Mme Deneys a donc été appelée à expliquer les vicissitudes de la révision en cours de la LAMA, des problèmes relatifs à la législation bientôt en vigueur de la Loi sur la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) et les perspectives, pas toujours réjouissantes, du projet de 10e révision de l'AVS.

Autre constatation de poids : l'égalité réelle n'est pas toujours telle qu'elle apparaît de prime abord. Il ne peut y avoir égalité que si les situations que l'on compare sont vraiment identiques. Quelques exemples (couverture de risques actuariels, entre autres) le démontrèrent à l'évidence, comme ils ont mis en lumière la complémentarité des notions d'égalité et de solidarité, deux clefs indispensables à l'ouverture, au progrès social et au mieux-être. (alg)

Fribourg : deux assemblées générales

ADF Fribourg et Sarine Campagne

Le nouveau comité a présenté le bilan de sa première année d'activité. Le but à atteindre était notamment d'intensifier la présence de l'ADF dans la vie politique fribourgeoise et d'élargir son audience auprès d'un public potentiel important. Pour ce faire, correspondance a été échangée avec les autorités cantonales et communales sur des questions d'actualité touchant les femmes fribourgeoises, et contact a été pris avec les femmes députées lors d'un repas pris en commun.

L'ADF a rencontré le public à différentes reprises : un stand de vin chaud a été tenu à la Foire de Saint-Nicolas, quatre conférences publiques ont été organisées sur les rapports de la femme à l'AVS, à la LPP, à l'assurance maladie, à la fiscalité. A la suite de ces initiatives, plusieurs nouveaux membres ont demandé leur adhésion à la section, ce qui est réjouissant ; l'ADF Fribourg a, en effet, besoin de ravalier sa façade et de rajeunir la moyenne d'âge de ses membres.

Un forum sur la place des jeunes dans la société a été organisé en collaboration avec l'Union européenne, section féminine, qui n'a pas atteint le public escompté, la publicité, souveraine à notre époque, ayant été mal faite. C'est à la suite de cette mésaventure que la section fribourgeoise a proposé à l'assemblée des délégués de l'Association suisse, la mise sur pied d'un séminaire sur les rapports des femmes aux media.

Un groupe a été reçu au Palais fédéral par M. Pierre Dreyer, conseiller aux Etats et membre de vieille date de la section, et une soirée organisée par les femmes universitaires a permis à l'ADF de nouer avec elles de fructueux contacts.

L'association a participé aux séances d'information organisées par la future Radio Sarine, estimant nécessaire la présence des femmes à ce nouveau moyen de communication. Enfin, l'ADF prend part au travail d'un groupe constitué pour la création d'une maison pour femmes battues à Fribourg.